

Commission TOURISME ET VOYAGE INFOS

LES SEJOURS ET LES VOYAGES 2016

Assurance et Participation Fédérale

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, vous pouvez saisir vos séjours, directement sur le site fédéral, avec votre numéro de licence et le mot de passe qui vous a été remis en même temps, ou avec le code de gestion de votre association.

N'oublier pas d'y joindre la « notice d'informations » (modèle remis lors des journées informations et formation) complétée, qui précise tous les points qui sont exigés par la loi. Vous pouvez y rajouter les randonnées prévues.

La commission « séjour et voyage » validera votre séjour au vue de ces documents.

D'autre part, la Fédération a négocié un nouveau contrat d'assurance avec la MDS (Mutuelle des Sportifs) ; en conséquence de nouveaux tarifs sont à appliquer.

Voir sur le site l'annexe 11 « Bulletin d'assurance 2016 ».

(Ces tarifs annulent et remplacent les précédents).

Le séjour validé, vous pourrez entrer les noms des participants avec leur numéro de licence, l'assurance facultative s'il y a lieu.

La participation sera calculée automatiquement.

Cordialement,

Rose-Marie Monge
Responsable Tourisme